

COMMUNAUTE DE COMMUNES ARIZE LEZE

SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 15 septembre à dix-huit heures, le conseil communautaire Arize Lèze, s'est réuni au siège de la communauté, sous la présidence de Monsieur COURNEIL Jean-Claude

Date de convocation : 01/09/2022
Nombre de membres en exercice : 46
Nombre de membres présents : 41
Nombre de procurations : 4
Votes pour : 45
Votes contre : 0
Abstentions : 0

ETAIENT PRESENTS : VANDERSTRAETEN François, SARDA Manuel (Artigat), ANTOLINI Dominique (La Bastide de Besplas), CAMPS Frédéric, DUFOSSE Dominique (Les Bordes sur Arize), BAZY Jean-Marc (Camarade), COMMENGE Jean-Claude (Campagne sur Arize), SANS Jean-François (Le Carla Bayle), MOREAUD Rosine (Castéras), COURTIAL Anne (Castex), LECLERC Jean, COSTES Jean-Paul (Daumazan sur Arize), BUFFA Roger (Durfort), BUSATO Philippe (Fornex), PANIFOUS Laurent, ARNAUD Véronique, COUSTURE Eliane (Le Fossat), DEJEAN Jean-Paul (Gabre), HUART Valérie (Lanoux), COURNEIL Jean-Claude, GRANDET Véronique, LLUIS Claude, LABORDE Jean, SACILOTTO Claudine, GILAMA Marie, CASTAGNE Dominique (Lézat sur Lèze), SANS Nicolas (Loubaut), BERDOU Raymond, ROUMAT Guy, SUPERY Jean-Marc (Le Mas-d'Azil), DESCUNS Lyliane (Méras), RUMEAU Colette (Monesple), GILLIOT Diane (Montfa), LASSALLE Yvon (Pailhès), MILHORAT Laurent (Sabarat), SCANDELLA Arlette (Sainte-Suzanne), BOY Francis, MALBREIL Agnès (Saint-Ybars), CAUHAPE Jean-Louis (Sieuras), TATAREAU André (Thouars sur Arize), JALOUX Philippe (Villeneuve du Latou)

ETAIENT ABSENTS : CANTEGRIL Jean-Marc (Le Fossat), BORDALLO Ramon (Loubaut), ALBERO Elisabeth (Sainte Suzanne), FALLICO Gaëtano (Thouars sur Arize)

ETAIENT EXCUSES: COURET Jean-Luc (Le Carla Bayle), BLANDINIÈRES Lydia, DEDIEU Alain (Lézat sur Lèze), MARTINEZ Rolande (Le Mas d'Azil)

PROCURATIONS: COURET Jean-Luc à SANS Jean-François, BLANDINIÈRES Lydia à SACILOTTO Claudine, DEDIEU Alain à LLUIS Claude, MARTINEZ Rolande à BERDOU Raymond

Délibération n° 2022-88

Objet : Mise en œuvre d'une Stratégie Foncière Agricole 2ème Phase

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Pyrénées (PNR) est partenaire de la communauté de communes sur la mise en œuvre d'une stratégie foncière agricole.

Une première phase s'est déroulée depuis fin 2018 et a permis de réaliser sur 3 secteurs dans 3 communes (Campagne sur Arize, Daumazan sur Arize et Durfort):

- un diagnostic local (recherche des propriétaires, identification de ceux qui accepteraient de vendre ou louer, prise de contact, modes de faire valoir, causes de l'abandon, etc...)
- une identification des enjeux sur chaque secteur
- l'élaboration d'actions à mettre en place et leur faisabilité (outils mobilisables, coûts éventuels, opérateurs ad hoc).

La deuxième phase permettrait, dans la continuité du travail déjà effectué en première phase, de réaliser:

- l'identification cartographique du foncier à faible dureté foncière
- une étude complémentaire sur les potentialités d'accueil en maraîchage bio
- l'organisation d'une journée cession / installation
- l'accompagnement à la transmission
- l'animation du projet par Camille Fleury, chargée de mission gestion de l'Espace au PNR (comme en première phase).

Cette deuxième phase pourrait se faire avec maîtrise d'ouvrage du PNR et son coût prévisionnel serait de 22 803 €.

Les financements demandés et perçus par le PNR dans le cadre d'un appel à projet régional sur fonds FEADER seraient de 90 %. Les 10 % restant à charge - prévision 2 280 € - seraient demandés par le PNR à la communauté de communes en guise de participation.

Cette action pourrait s'inscrire dans le cadre de notre compétence obligatoire « Etude et aménagement du foncier agricole » avec pour objectif à long terme de contribuer à la résorption des friches agricoles, faciliter l'installation des porteurs de projets agricoles, favoriser le développement de productions présentant un intérêt stratégique pour l'économie de notre territoire.

Envoyé en préfecture le 23/09/2022

Reçu en préfecture le 23/09/2022

Affiché le



ID : 009-200066223-20220915-DE_2022_88-DE

Le conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré :

- valide la maîtrise d'ouvrage du PNR pour la réalisation de la deuxième phase de la mise en œuvre d'une stratégie foncière agricole sur le territoire de la Communauté de Communes Arize Lèze
- valide l'engagement de la communauté de communes sur le co-financement de la deuxième phase présentée ci-dessus à hauteur de 10 % du montant total
- autorise Monsieur le Président à signer tout document afférent à cette étude.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Le Président,
Jean-Claude COURNEIL